

| | | |
|---|----------------------------|--|
|  | Enregistrement | |
| | Convention de stage | Code : GSP-EN-03-01 Date : 30/08/2023 |

Mégrine le .../.../20....

Convention de Stage

ENTRE :

La Faculté Privée des Sciences de Gestion et de la Technologie « UPES »- Mégrine

Représentée par : **Mme Imen KHAMASSI Ben ALI**, en sa qualité de Directrice Générale de l'UPES.

Située à : Avenue de la République n° : 122, Mégrine 2033.

Adresse mail : infos@upes-megrine.com

Tél : 71426354/ 52126354

FAX : 71426321

D'une part

ET

L'établissement ci-dessous dénommé :

.....

Dont le siège social est situé à.....

Tél :..... Fax :..... Adresse mail :.....

Représenté(e) par Monsieur /Madame :.....

En sa qualité de :.....

D'autre Part

Concernant L'étudiant stagiaire

Nom & Prénom :.....

Sexe (F)/(M) :.....

Né (e) le :.....

Nationalité :.....

CIN ou Passeport n° :.....

Durée du stage : mois, duau

Régulièrement inscrit (e) au diplôme de
..... pour l'année universitaire

| | | |
|---|----------------------------|--|
|  | Enregistrement | |
| | Convention de stage | Code : GSP-EN-03-01 Date : 30/08/2023 |

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

1/ Le déroulement du stage :

Le stage est obligatoire, est en rapport avec la spécialité suivie par l'étudiant stagiaire à **La Faculté Privée des Sciences de Gestion et de la Technologie « UPES »- Mégrine** et fait partie intégrante de son programme d'études.

Pendant son séjour à l'établissement d'accueil, l'étudiant stagiaire demeure sous statut universitaire, il est étudiant de l'UPES .Il est soumis aux règlements en vigueur de l'établissement d'accueil notamment en ce qui concerne les conditions disciplinaires et les règles de travail avec le respect strict des horaires.

L'étudiant stagiaire n'étant pas un employé de l'établissement d'accueil, il ne peut en aucun cas prétendre à un salaire.

2 /Le rapport de stage:

Le rapport de stage que l'étudiant stagiaire doit fournir à **l'UPES** devra obligatoirement être soumis ainsi que le journal de stage, avant sa transmission, à l'établissement d'accueil dont le responsable lui remettra une **ATTESTATION DE STAGE** indiquant le sujet, le lieu et la durée du stage.

Dans le cadre de l'exécution de son stage, L'étudiant stagiaire est soumis à l'obligation de secret professionnel. Le rapport de stage, une fois approuvé par l'établissement d'accueil, sera considéré comme propriété de l'étudiant stagiaire de l'UPES. La propriété industrielle des résultats des études auxquelles l'étudiant stagiaire participera au cours de son stage revient de plein droit à l'établissement d'accueil.

3/ Discipline:

La direction de **l'UPES** et le représentant de l'établissement d'accueil de l'étudiant stagiaire se tiendront mutuellement informés des difficultés (notamment liées aux absences de l'étudiant) qui pourraient surgir au cours du stage et prendront, d'un commun accord les mesures disciplinaires nécessaires.

Vu et pris connaissance le

L'étudiant stagiaire (signature)

Fait le

La Directrice Générale de **l'UPES.**

Mme Imen KHAMASSI Ben ALI

Fait le

Le responsable de l'établissement d'accueil

(nom, prénom et qualité)

(Signature et cachet)



Enregistrement

Convention de stage

Code : GSP-EN-03-01

Date : 30/08/2023